

Chevreuse 2021 (opposition)

Cour de la Médiathèque rénovée : nouvelle illustration d'une désolante Incompétence...

Rénovée à grands frais d'études préalables et de travaux (encore et toujours Eurovia...), puis inaugurée en grande pompe, la cour de la Médiathèque nous offre un nouvel exemple de l'incapacité de la municipalité sortante à conduire des travaux.

Le chantier avait débuté au printemps dans la hâte, sans attendre l'expiration des délais de recours des tiers. Constatant que le projet prévoyait de démolir une partie de la muraille historique de Chevreuse du XIV^e siècle, l'association Chevreuse Environnement et Patrimoine (CEeP) a protesté auprès de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Préfecture. Cette action a permis une reconstruction partielle après travaux.

Mais le projet ne respectait pas non plus la réglementation nationale des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et une alerte argumentée a été adressée à la commune et au Préfet. Lors du Conseil municipal du 18 juin dernier, Mme le Maire a indiqué avoir transmis ce courrier à son Assistant à Maîtrise d'ouvrage pour ce chantier.

Comment comprendre alors la réalisation inadaptée que chacun peut découvrir aujourd'hui ? Le chemine-

ment pour fauteuils roulants s'arrête devant l'escalier de la médiathèque pendant que la rampe ne peut être rejointe qu'en passant sur six mètres de pavés disjoints, non conformes à la réglementation. Le palier d'accès est ensuite deux fois trop petit pour que fauteuils roulants ou poussettes puissent être manœuvrés. Stupeur et désolation face à des aménagements qui heurtent le simple bon sens et ont été apparemment menés sans avoir voulu tenir aucun compte de nécessaires rectifications !

La désolation est d'autant plus grande que l'équipe sortante se targue d'avoir adopté un Plan handicap et inclusion 2021/2025 et s'avère incapable réaliser une simple rampe d'accès...

Mais tant de chantiers ont viré au fiasco ces dernières années... Il est désormais confirmé par un arrêté préfectoral qu'après le chantier illégal du parking de la mare aux canards, la Maison des associations a été construite sans autorisation Loi sur l'Eau et que des travaux importants de "régularisation" vont devoir être menés : l'équipe sortante veut décaisser le parking du Séchoir à Peaux alors qu'il est bien aménagé et que d'autres solutions existent.

Les 5 élus de Chevreuse 2021